

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2107

26 septembre 2007

### SOMMAIRE

Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg .....	101135	Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l. ....	101113
Apax Crystal B1 Topco Sàrl .....	101094	Hutchison Whampoa 3G IP S.à r.l. ....	101114
A.S. Watson (Europe) Investments S.à.r.l. ....	101117	Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l. ....	101113
Auditorium Investments 1 S.à r.l. ....	101093	Hutchison Whampoa Finance S.A. ....	101112
Auditorium Investments 3 S.à r.l. ....	101119	Hutchison Whampoa IT Services S.à.r.l. ....	101115
Bantleon Invest S.A. ....	101123	ITW Participations S.à r.l. ....	101113
Biagiotti International S.A. ....	101131	ITW Participations S.à r.l. ....	101129
Biron S.à r.l. ....	101135	LuxCo 33 S.à r.l. ....	101131
Black Lion Beverages Luxembourg ....	101132	Night Investments 2 S.à r.l. ....	101124
Brugama Holding S.A. ....	101114	Odyfinance S.A. ....	101130
Capital Ventures (Australasia) Sàrl ....	101090	Parkway S.A. ....	101136
Cathare Wines S.A. ....	101133	Security Capital U.S. Realty Management Holdings S.A. ....	101132
Creola S.A. ....	101135	Shiplux III S.A. ....	101117
CS (Finance) EUROPE Sàrl .....	101090	Shiplux II S.A. ....	101116
Current Media Europe S.à r.l. ....	101094	Shiplux I S.A. ....	101123
Dundas Ünlü Partners S.A. ....	101136	Shiplux IX S.A. ....	101113
East Ventures S.à r.l. ....	101134	Shiplux VIII S.A. ....	101112
Ekibe .....	101090	Shiplux VII S.A. ....	101118
European Radial Tyre Market Development Corporation S.à r.l. ....	101118	Shiplux VI S.A. ....	101118
European Radial Tyre Technology Development Corporation S.à r.l. ....	101118	Shiplux V S.A. ....	101117
Foncière Kons S.A. ....	101134	Shiplux X S.A. ....	101114
Freisler Schumann Holding AG .....	101134	Société Maritime Luxembourgeoise S.A. ....	101115
Gamma Finance S.à r.l. ....	101136	Soficob S.A. ....	101119
GDH Investments S.à r.l. ....	101117	Solitaire S.A. ....	101130
HCL Education S.C.A. ....	101136	Stars Holding 1 S.à r.l. ....	101092
HSH Financial Markets Advisory S.A. ...	101131	Sunfin International S.A. ....	101130
Hutchison 3G Enterprises S.à r.l. ....	101119	Tele2 Luxembourg S.A. ....	101094
Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l. ....	101116	Thames Haven S.A. ....	101115
Hutchison 3G Sweden Investments S.à r.l. ....	101115	VDV Invest Luxembourg S.A. ....	101119
Hutchison Ports Netherlands S.à r.l. ....	101114	Verte Holding S.A. ....	101116
		Waterways S.A. ....	101116

**CS (Finance) EUROPE Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 85.567.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Martins  
Gérante

Référence de publication: 2007100679/6679/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05791. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Capital Ventures (Australasia) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 87.722.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

M. Martins  
Gérante

Référence de publication: 2007100680/6679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05774C. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Ekibe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 116.161.

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de EKIBE, une société anonyme constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Guillaume, L-2016 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.161, constituée suivant un acte reçu par le notaire Maître Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 3 avril 2006 publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations du 7 juillet 2006 sous le numéro 1317. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire Maître Elvinger, résidant à Luxembourg, en date du 29 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Rachel Uhl, juriste,  
qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Charlene Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg qui est aussi choisit comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour:

*Ordre du jour:*

1. Reconnaissance et approbation de la fusion par voie d'absorption de la Société Absorbée par COMPAGNIE D'UZA-RU, une société anonyme constituée et régie selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94.612 (la «Société Absorbante»), et des documents y relatifs;

2. Echange des actions détenues par les actionnaires de la Société Absorbée contre des actions de la Société Absorbante en proportion avec leur participation dans la Société Absorbée multiplié par la parité d'échange telle que définie dans le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2206 du 24 novembre 2006;

3. Reconnaissance et approbation de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée du fait de la transmission universelle de son patrimoine à la Société Absorbante;

#### 4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

##### *Première résolution*

L'assemblée générale reconnaît avoir pris entière connaissance:

- du rapport écrit détaillé expliquant et justifiant juridiquement et économiquement la fusion envisagée, dressé par le conseil d'administration de la Société Absorbée en date du 27 décembre 2006;
- du projet de fusion retenu initialement par le gérant unique de la Société Absorbée en date du 21 novembre 2006, tel qu'il a été publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 2206 en date du 24 novembre 2006, et aux termes duquel la Société Absorbée transmet au titre de la fusion à la Société Absorbante la totalité de son patrimoine, moyennant l'attribution aux actionnaires de la Société Absorbée d'un nombre d'actions dans la Société Absorbante égal au nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société Absorbée multiplié par la parité de conversion; et
- le rapport du réviseur d'entreprises établi par MAZARS en date du 24 novembre 2006 relatif au projet de fusion, et décide d'approuver dans toutes leurs dispositions les documents relatifs au projet et la fusion qu'il prévoit, l'évaluation du patrimoine transmis et sa rémunération.

##### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide, en contrepartie de l'apport par la Société Absorbée de l'ensemble de son patrimoine à la Société Absorbante, d'attribuer aux actionnaires de la Société Absorbée un nombre d'actions dans la Société Absorbante égal à celui qu'ils détiennent dans la Société Absorbée multiplié par la parité de conversion adéquate. Cette parité de conversion correspondra à 21 actions (vingt et une) de la Société Absorbante en échange de 20 actions (vingt) de la Société Absorbée. Corrélativement, les actions de la Société Absorbée sont annulées.

Le montant net de l'actif apporté par la Société Absorbée est estimé au jour du projet de fusion par les parties à un montant de deux million six cent soixante-cinq mille trois cent soixante-sept euros (EUR 2.665.367,-).

A partir des données actuellement disponibles, le capital social de la Société Absorbante sera augmenté, passant de son montant actuel de un million trois cent quatre mille trois cents euros (EUR 1.304.300,-) à un million trois cent cinquante-sept mille deux cent soixante-douze euros et cinquante cents (EUR 1.357.272,50) par l'émission de quarante-deux mille trois cent soixante-dix-huit actions (42.378) tandis qu'un montant de deux million six cent douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et cinquante cents (EUR 2.612.394,50) sera affecté à la prime de fusion.

L'assemblée générale décide que les actions de la Société Absorbante sont attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée dans les proportions suivantes:

- Stéphane Bacquaert: 504 actions pour 480 actions de EKIBE,
  - David Darmon: 504 actions pour 480 actions de EKIBE,
  - Arnaud Desclèves: 1.890 actions pour 1.800 actions de EKIBE,
  - Christine Dutreil: 252 actions pour 240 actions de EKIBE,
  - Arnaud Fayet: 882 actions pour 840 actions de EKIBE,
  - Bernard Gautier: 3.696 actions pour 3.520 actions de EKIBE,
  - Jean-Yves Hémerly: 1.680 actions pour 1.600 actions de EKIBE,
  - Jean-Bernard Lafonta: 14.784 actions pour 14.080 actions de EKIBE,
  - Gérard Lamy: 504 actions pour 480 actions de EKIBE,
  - Jean-Michel Mangeot: 504 actions pour 480 actions de EKIBE,
  - Dirk-Jan van Ommeren: 504 actions pour 480 actions de EKIBE,
  - Jean-Michel Ropert: 1.890 actions pour 1.800 actions de EKIBE,
  - Ernest-Antoine Seillière: 14.784 actions pour 14.080 actions de EKIBE
- Total: 42.378 pour 40.360 actions de EKIBE.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide que, par le seul fait et à partir de la réalisation définitive de l'annulation des actions détenues par la Société Absorbée dans la Société Absorbante puis l'allocation concomitante des actions de la Société Absorbante aux actionnaires de la Société Absorbée, destinée à rémunérer la transmission du patrimoine de cette dernière à la Société Absorbante, la Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit sans liquidation. L'assemblée générale constate en conséquence qu'il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de la Société Absorbée étant donné que la totalité du patrimoine de cette société sera transmise à la Société Absorbante.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société Absorbée ou qui sont mis à sa charge en raison de sa fusion avec la Société Absorbante, s'élève à environ quatre mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

*Déclaration en ce qui concerne la requête en exonération des droits proportionnels*

Pour autant que de besoin, l'application de l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 est sollicitée en ce qui concerne la perception du droit d'apport.

Signé: C. Herbain, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 43, case 10. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007100489/211/107.

(070114226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Stars Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 112.640.

In the year two thousand and seven, the twenty-third day of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on April 25, 2007, which a copy will remain annexed.

Such appearing party is the sole partner of STARS HOLDING 1 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112.640 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned on 7 December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 492 of 8 March 2006.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to suppress Article 18 of the articles of Incorporation and to renumber the subsequent articles.

*Second resolution*

The sole shareholder decides to amend article 19 (new article 18) as follows:

« **Art. 18. General Meetings.** The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene general meetings of the unitholders.

Meetings of unitholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the unitholders shall never be held in the UK.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société à responsabilité limitée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 25 avril 2007, dont une copie restera annexée.

Laquelle partie comparante est l'associée unique de STARS HOLDING 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 112.640, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492 en date du 8 mars 2006.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de supprimer l'article 18 des statuts et décide de renuméroter les articles subséquents.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 19 (nouvel article 18) des statuts comme suit:

« **Art. 18. Assemblées Générales.** Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer des assemblées générales.

Les assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2007, Relation: EAC/2007/5779. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007100485/239/69.

(070113837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Auditorium Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.646.

—  
Acte constitutif publié au mémorial C n° 444 du 22 juin 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100674/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03312. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Current Media Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 117.744.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100678/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06897. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Tele2 Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 65.774.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007100681/1053/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06891. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Apax Crystal B1 Topco Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 126.951.

In the year two thousand and seven, on the 30th day of July.  
Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

APAX WW NOMINEES Ltd., a limited liability company governed by the laws of England and Wales, having its registered office at 15 Portland Place, London W1B 1PT, United Kingdom, registered at Companies House under number 4693597, (the «Sole Shareholder»).

Here represented by Philip Basler-Gretic, attorney at law, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal dated 26 July 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the Sole Shareholder of APAX CRYSTAL B1 TOPCO S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of notary Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, on 21 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 1155 on 14 June 2007, p. 55245, (hereinafter referred to as the «Company»).

The articles of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

All this having been declared, the appearing party, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to renumber article 4 of the articles of association, which becomes article 4.1 and to introduce a new article 4.2 which shall read as follows:

« **Art. 4. Denomination - Definitions.**

4.1 Denomination

The Company will have the denomination APAX CRYSTAL B1 TOPCO Sàrl.

4.2 Definitions

In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

**Class A Interim 2007 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

**Class B Interim 2008 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

**Class C Interim 2009 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

**Class D Interim 2010 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

**Class E Interim 2011 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

**Class F Interim 2012 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

**Class G Interim 2013 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

**Class H Interim 2014 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

**Class I Interim 2015 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

**Class Period** Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

**Available Amount** Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

**Interim Accounts** Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date

**Interim Account Date** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.»

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of twenty six millions seven hundred and twenty three thousand two hundred and fifty euros (EUR 26,723,250.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to twenty six million seven hundred and thirty five thousand seven hundred and fifty euros (EUR 26,735,750.-) by the creation and issue of thirty six thousand eight hundred and sixty four (36,864) ordinary shares and one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class A preferred shares, one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class B preferred shares, one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class C preferred shares, one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class D preferred shares, one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class E preferred shares, one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class F preferred shares, one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class G preferred shares, one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class H preferred shares and one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class I preferred shares, being a total of one million sixty eight thousand nine hundred and thirty (1,068,930) shares together with a total share premium of one hundred and four million two hundred and twenty thousand three hundred and thirty eight euros and thirty five cents (EUR 104,220,338.35), all shares having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, (the «New Shares»), having the same rights and obligations as the existing shares except for the new provisions mentioned in Article 6 below, to be fully paid up.

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares and to have the New Shares fully paid up by contribution in kind consisting of two hundred thousand (200,000) shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each (the «Contributed Shares») held by the Sole Shareholder in APAX CRYSTAL B1 LIMITED, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of Gibraltar, with registered office at 53/67 Line Wall Road, Gibraltar and registered with the Gibraltar Register of Commerce under number 98704 («Gibco»).

*Contribution of the Contributed Shares held by the Sole Shareholder in Gibco*

*Description of the Contributed Shares*

Gibco has been incorporated on 21 May 2007 and fully capitalised on 8 June 2007. A share participation of two hundred thousand (200,000) shares with a par value of one penny (GBP 0.01) each fully owned and paid up by the Sole Shareholder in Gibco.

*Evidence of the Contributed Shares' existence*

Proof of the Contributed Shares has been by financial statements of Gibco dated as of the date hereof, as well as a certificate issued by the board of managers of the Sole Shareholder and a report issued by the board of managers of the Company.

*Evaluation of the Contributed Shares*

The total value of the Contributed Shares amounts to one hundred thirty three million six hundred fifteen thousand nine hundred and thirteen euros and thirty five cents (EUR 133,615,913.35) (the «Value of the Contributed Shares»).

The Contributed Shares represent a 100% participation in Gibco, a company with its registered office of which is situated in a member country of the European Union and the exemption provided in article 4-2 of the law of the 29 December 1971 as modified by the law of 3 December 1986, is hereby requested.

*Payment/Use of the Contributed Shares*

The Sole Shareholder hereby decides that the Value of the Contributed Shares will be allocated as follows:

- The amount corresponding to twenty six million seven hundred and twenty three thousand two hundred and fifty euros (EUR 26,723,250.-) for the subscription and payment of the New Shares;
- The amount corresponding to two million six hundred and seventy two thousand three hundred and twenty five euros (EUR 2,672,325.-) to the legal reserve. This amount paid in the legal reserve will not be distributable; and
- the balance of one hundred and four million two hundred and twenty thousand three hundred and thirty eight euros and thirty five cents (EUR 104,220,338.35) to the freely distributable share premium account.

*Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that the above contribution consists in the increase of the share capital of the Company by way of contribution of at least 65% of all the outstanding shares of a joint stock company (société de capitaux), having its registered office in an European Union member State, the Company expressly requests the pro rata fee payment exemption on basis of Article 4.2 of the Luxembourg law of 29 December 1971, as modified by the law of 3 December 1986, which provides for a fixed rate registration tax perception in such case.

*Effective implementation of the contribution in kind*

The Sole Shareholder, in its capacity as contributor of the Contributed Shares, represented as stated above, hereby declares that immediately prior to the transfer of the Contributed Shares to the Company:

1. The Sole Shareholder is the full owner of the Contributed Shares, to be contributed to the Company under increase of capital;
2. The Contributed Shares are fully paid-up;
3. The Sole Shareholder is solely entitled to the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Contributed Shares;
4. None of the Contributed Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares and none of the Contributed Shares are subject to any attachment;
5. There exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him/it;
6. According to Luxembourg law and the articles of association of Gibco, the Contributed Shares are freely transferable; and
7. All formalities subsequent to the contribution in kind of the Contributed Shares by the Sole Shareholder required in Luxembourg in order to render it effective anywhere and towards any third party, shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

*Report of the board of managers of the Company*

The report dated 30 July 2007 and annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing to the above described Contributed Shares, expressly agree with their description, with their valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment of the New Shares, the allocation to the legal reserve and the allocation to the share premium account.

*Certificate of the board of managers of the Sole Shareholder*

The certificate dated 30 July 2007 and annexed to the present deed, attests that the managers of the Sole Shareholder, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the

Sole Shareholder owing to the above described Contributed Shares, expressly agree with their description, with their valuation, with the effective transfer of the Contributed Shares, and confirm the validity of the subscription and payment of the New Shares, the allocation to the legal reserve and the allocation to the share premium account.

*Third resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder decides to amend article 6 of the Company's articles of association that will now read as follows:

**« Art. 6. Share capital - Repurchase.**

6.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at twenty six million seven hundred and thirty five thousand seven hundred and fifty euros (EUR 26,735,750.-) represented by thirty seven thousand three hundred and sixty four (37,364) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), one (114,674) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, (the «Preferred Shares»), being a total of one million thirty two thousand five hundred and sixty six (1,032,566) shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Repurchase

6.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

6.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

6.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles:

- The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2007 Interim Accounts (the «Class A Period»),
- The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2008 Interim Accounts (the «Class B Period»),
- The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2009 Interim Accounts (the «Class C Period»), and
- The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2010 Interim Accounts (the «Class D Period»);
- The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2011 Interim Accounts (the «Class E Period»);
- The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2012 Interim Accounts (the «Class F Period»);
- The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2013 Interim Accounts (the «Class G Period»);
- The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2014 Interim Accounts (the «Class H Period»); and
- The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2015 Interim Accounts (the «Class I Period»).

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

6.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 6.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 6.2 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general shareholders' meeting to be held with a 100% quorum of all shares in Issue.

### 6.3 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

### 6.4 - Voting rights - Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

### 6.5 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 6.6 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### 6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.»

## *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to make the necessary ancillary amendments of the articles of the Company pursuant to the precedent resolutions.

As a result of the above resolution, the coordinated articles of the Company can now be read as follows:

« **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company («*société à responsabilité limitée*») which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling

and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination - Definitions.**

4.3 Denomination

The Company will have the denomination APAX CRYSTAL B1 TOPCO Sàrl.

4.4 Definitions

In addition to the other terms defined in other clauses of these Articles, the following words and terms shall have the following meanings if and when written with capital letters:

**Class A Interim 2007 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Preferred Shares

**Class B Interim 2008 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Preferred Shares

**Class C Interim 2009 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Preferred Shares

**Class D Interim 2010 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Preferred Shares

**Class E Interim 2011 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Preferred Shares

**Class F Interim 2012 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Preferred Shares

**Class G Interim 2013 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class G Preferred Shares

**Class H Interim 2014 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Preferred Shares

**Class I Interim 2015 Accounts** Means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Preferred Shares

**Class Period** Means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period and Class I Period.

**Available Amount** Means total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less the results, if positive, of any losses (including carried forward losses) expressed as a positive minus any freely distributable reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be)

**Interim Accounts** Means the interim accounts of the Company as at the relevant interim Account Date

**Interim Account Date** Means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Preferred Shares, provided that such date may not be later than the last day of third month the first year end following the start date of the relevant period.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Repurchase.**

6.1 - Subscribed share capital

The Company's corporate capital is fixed at twenty six million seven hundred and thirty five thousand seven hundred and fifty euros (EUR 26,735,750.-) represented by thirty seven thousand three hundred and sixty four (37,364) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class A preferred shares (the «Class A Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class B preferred shares (the «Class B Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class C preferred shares (the «Class C Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class D preferred shares (the «Class D Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class E preferred shares (the «Class E Preferred Shares»), one

hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class F preferred shares (the «Class F Preferred Shares»), one (1) class G preferred shares (the «Class G Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class H preferred shares (the «Class H Preferred Shares»), one hundred and fourteen thousand six hundred and seventy four (114,674) class I preferred shares (the «Class I Preferred Shares»), together with the Class A Preferred Shares, the Class B Preferred Shares, the Class C Preferred Shares, the Class D Preferred Shares, Class E Preferred Shares, Class F Preferred Shares, Class G Preferred Shares, Class H Preferred Shares, (the «Preferred Shares»), being a total of one million thirty two thousand five hundred and sixty six (1,032,566) shares of a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company («société unipersonnelle») in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

## 6.2 - Repurchase

6.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of Preferred Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

6.2.2 - In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes of Preferred Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) of shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined herebelow) for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

6.2.3 - Each Class of Preferred Shares gives right to the holders thereof pro rata to then-holding in such class, in case of redemption of such class, to the Available Amount for the relevant Period to which the class relates pursuant to the present articles.

- The Period for Class A Preferred Shares is the period starting on the day of incorporation and ending on the Interim Account Date for the Class A 2007 Interim Accounts (the «Class A Period»),

- The Period for Class B Preferred Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2008 Interim Accounts (the «Class B Period»),

- The Period for Class C Preferred Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2009 Interim Accounts (the «Class C Period»), and

- The Period for Class D Preferred Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2010 Interim Accounts (the «Class D Period»);

- The Period for Class E Preferred Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2011 Interim Accounts (the «Class E Period»);

- The Period for Class F Preferred Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2012 Interim Accounts (the «Class F Period»);

- The Period for Class G Preferred Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2013 Interim Accounts (the «Class G Period»);

- The Period for Class H Preferred Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2014 Interim Accounts (the «Class H Period»); and

- The Period for Class I Preferred Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2015 Interim Accounts (the «Class I Period»),

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

6.2.4 - In the event a Class of Preferred Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the «New Period») which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class of Preferred Shares, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class I Period and the Classes of Preferred Shares not repurchased and not cancelled in their Period as per article 6.2.3 shall come in the order of Class A to Class I (to the extent not previously repurchased and cancelled).

6.2.5 - In the case of redemption of a Class of Preferred Shares, the holders of such Class of Preferred Shares shall receive the Cancellation Amount per Share calculated as follows: nominal value per Preferred Share to be cancelled plus Available Amount divided by the Number of Preferred Shares in the Issue in the Class to be repurchased and cancelled.

Any amendments to the present article 6.2 shall be subject to the unanimous decision of the sole shareholder (as the case may be) or of the general shareholders' meeting to be held with a 100% quorum of all shares in Issue.

## 6.3 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

#### 6.4 - Voting rights - Distributions

Each share, either Ordinary Share or Preferred Share, confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

#### 6.5 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 6.6 - Transfer of Shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid *vis-à-vis* the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

#### 6.7 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. In such event each manager shall be a class A manager or a class B manager.

The manager(s) is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked *ad nutum* by the same.

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 8.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of a class A manager and a class B manager.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 8. General shareholders' meeting.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general shareholders' meeting shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2 of the month of May, at 2 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general shareholders' meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

##### 11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

##### 11.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

**Art. 12. Distribution of profits.** The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to its/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

There being no further business, the meeting is terminated.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present meeting, is approximately six thousand four hundred Euros (EUR 6.400,-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, as represented as stated here above, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

APAX WW NOMINEES Ltd., une limited liability company régie par les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 15 Portland Place, London, W1B 1PT, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597, (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Philip Basler-Gretic, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 26 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'Associé Unique de la société APAX CRYSTAL B1 TOPCO S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, constituée par un acte du notaire Delvaux, demeurant à Luxembourg, en date du 21 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1155 en date du 14 juin 2007 page 55425 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, le comparant, détenant 100% du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de renuméroter l'article 4 des statuts qui devient l'article 4.1 et d'introduire un nouvel article 4.2 qui sera lu comme suit:

#### « Art. 4. Dénomination - Définitions.

##### 4.1 Dénomination

La Société aura la dénomination: APAX CRYSTAL B1 TOPCO Sàrl.

##### 4.2 Définitions

En complément des autres termes définis dans les autres clauses de ces Statuts, les mots et termes suivants auront la signification suivante si et quand ils seront écrits avec une lettre majuscule:

**Comptes Intermédiaires 2007 de Classe A** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe A

**Comptes Intermédiaires 2008 de Classe B** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe B

**Comptes Intermédiaires 2009 de Classe C** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe C

**Comptes Intermédiaires 2010 de Classe D** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe D

**Comptes Intermédiaires 2011 de Classe E** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe E

**Comptes Intermédiaires 2012 de Classe F** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe F

**Comptes Intermédiaires 2013 de Classe G** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe G

**Comptes Intermédiaires 2014 de Classe H** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe H

**Comptes Intermédiaires 2015 de Classe I** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe I

**Période** Étant défini comme Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I

**Montant Disponible** Étant défini comme montant total de bénéfices nets de la société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive sans réserve librement distribuable et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts) déterminées sur base des comptes intermédiaires concernant Période appropriée (ou la nouvelle période, selon les circonstances)

**Comptes Intermédiaires** Étant défini comme comptes intermédiaires de la Société à la Date de Compte Intermédiaire appropriée

**Date de Compte Intermédiaire** Étant défini comme date ne précédant pas Huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts sociales privilégiées appropriée, à condition qu'une telle date puisse ne pas être plus tardive que le dernier jour du troisième mois de la première fin d'année suivant la date de début de la période appropriée.»

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt six millions sept cent vingt trois mille deux cent cinquante euros (EUR 26.723.250,-) pour le porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt six millions sept cent trente cinq mille sept cent cinquante euros (EUR 26.735.750,-) par l'émission de trente six mille huit cent soixante quatre (36.864) nouvelles parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe A, cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe B, cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe C, cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe D, cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe E, cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe F, cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe G, cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe H et cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe I, correspondant à un total cumulé de un million soixante huit mille neuf cent trente (1.068.930) parts sociales, avec un total de cent quatre million deux cent vingt mille trois cent trente huit euros et trente cinq cents (EUR 104.220.338,35) de primes d'émission, chaque part sociale ayant une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euro) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer entièrement.

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement par apport en nature consistant en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) (les «Actions Apportées») détenues par l'Associé Unique dans la société APAX CRYSTAL B1 LIMITED, une limited company constituée et existant valablement sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 53/67 Line Wall Road, Gibraltar et inscrite auprès du Registre de Commerce de Gibraltar sous le numéro 98704 («Gibco»).

#### *Apport des Actions Apportées détenues par l'Associé Unique dans Gibco*

##### *Description des Actions Apportées*

Une participation de deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de UN penny (GBP 0,01) intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique dans Gibco.

##### *Preuve de l'existence des Actions Apportées*

Preuve de l'existence des Actions Apportées a été donnée à travers un bilan comptable de Gibco en date de ce jour, ainsi qu'un certificat émis par le conseil de gérance de l'Associé Unique et un certificat émis par le conseil de gérance de la Société.

##### *Evaluation des Actions Apportées*

La valeur des Actions Apportées est estimée à cent trente trois million six cent quinze mille neuf cent treize euros et trente cinq cents (EUR 133.615.913,35).

Les Actions Apportées représentent une participation de 100% dans Gibco, une société ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne et l'exonération prévue par l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, en ce qui concerne le droit d'apport, est sollicitée.

##### *Libération - Usage des Parts Sociales Apportées*

L'Associé Unique décide ici que la valeur des Parts Sociales Apportées sera répartie de la façon suivante:

- le montant de vingt six million sept cent vingt trois mille deux cent cinquante euros (EUR 26.723,250,-) sera attribué à la souscription et à la libération des Nouvelles Parts Sociales;
- le montant de deux millions six cent soixante douze mille trois cent vingt cinq euros (EUR 2.672.325,-) sera attribué à la réserve légale. Ce montant versé à la réserve légale ne sera pas distribuable; et

- le solde de cent quatre millions deux cent vingt mille trois cent trente huit euros et trente cinq (EUR 104.220.338,35) sera attribué au compte de prime d'émission distribuable.

*Requête en exonération des droits proportionnels*

Compte tenu du fait que l'apport mentionné ci-dessus consiste en une augmentation du capital de la Société par apport en nature d'au moins 65% de toutes les actions émises par une société de capitaux ayant son siège social dans un Etat membre de l'Union Européenne, la Société requiert expressément l'exonération du paiement du droit proportionnel d'apport sur base de l'article 4.2 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit en pareil cas le paiement du droit fixe d'enregistrement.

*Réalisation effective de l'apport*

L'Associé Unique, en sa capacité d'apporteur des Actions Apportées, représenté comme dit ci-avant, déclare qu'imédiatement avant le transfert des Actions Apportées:

1. L'Associé Unique dispose seul de la pleine propriété des Actions Apportées et de la pleine capacité d'en disposer;
2. Les Actions Apportées sont entièrement libérées;
3. L'Associé Unique est le seul à disposer de droit sur les Actions Apportées et a le droit de disposer des Actions Apportées;
4. Aucune des Actions Apportées n'est mise en gage, ni démembrée par un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un gage ou un usufruit sur les Actions Apportées et aucune des Actions Apportées n'est sujet à une quelconque servitude;
5. Il n'existe pas de droit de préemption ni tout autre droit en vertu duquel une quelconque personne pourrait avoir droit de demander qu'une ou plusieurs des Actions Apportées lui soit cédées;
6. Conformément à la loi luxembourgeoise et aux statuts de Gibco, les Actions Apportées sont librement cessibles; et
7. Toutes autres formalités suivant l'apport des Actions Apportées par l'Associé Unique requises au Luxembourg aux fins de rendre cet apport effectif partout et à l'égard de tout tiers, seront accomplies à la réception d'une copie certifiée de l'acte notarié constatant cet apport en nature.

*Rapport du conseil de gérance de la Société*

Le certificat du 30 juillet 2007 et annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de la Société à raison des Actions Apportées décrites plus haut, marquent expressément leur accord sur leur description, sur leur évaluation, sur le transfert de la propriété des Actions Apportées et confirment la validité des souscriptions et libérations.

*Certificat du conseil de gérance de l'Associé Unique*

Le certificat du 30 juillet 2007 et annexé aux présentes, atteste que les gérants de l'Associé Unique, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagée en leur qualité de gérants de l'Associé Unique à raison des Actions Apportées décrites plus haut, marquent expressément leur accord sur leur description, sur leur évaluation, sur le transfert de la propriété des Actions Apportées et confirment la validité des souscriptions et libérations.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui sera rédigé comme suit:

**« Art. 6. Capital social - Rachat.**

**6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à vingt six millions sept cent vingt trois mille sept cent cinquante euros (EUR 26.723.750,-) représenté par trente sept mille trois cent soixante quatre (37.364) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées A»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées B»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées C»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées D»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées E»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées F»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées G»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées H»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées I»), et collectivement avec les Parts Sociales Privilégiées A, les Parts Sociales Privilégiées B, les Parts Sociales Privilégiées C, les Parts Sociales Privilégiées D, les Parts Sociales Privilégiées E, les Parts Sociales Privilégiées F, les Parts Sociales Privilégiées G et les Parts Sociales Privilégiées H, (les «Parts Sociales Privilégiées»), ce qui représente un total cumulé de un million trente deux mille cinq cent soixante six (1.032.566) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt- cinq euros (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi.

Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

## 6.2 - Rachat

6.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales Privilégiées via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les) dite(s) Classe(s).

6.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant parties des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur Nominale d'Annulation (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.2.3 - Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne le droit à leurs détenteurs de bénéficier d'un pro rata sur leur détention dans ladite classe, dans le cas du rachat de ladite classe, au Montant Disponible pour la Période concernée à laquelle la classe est soumise conformément aux articles présents.

- La Période pour les Parts Sociales A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2007 de Classe A (la «Période de Classe A»),

- La Période pour les Parts Sociales B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2008 de la Classe B (la «Période de Classe B»),

- La Période pour les Parts Sociales C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2009 de la Classe C (la «Période de Classe C»), et

- La Période pour les Parts Sociales D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2010 de la Classe D (la «Période de Classe D»),

- La Période pour les Parts Sociales E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2011 de la Classe E (la «Période de Classe E»),

- La Période pour les Parts Sociales F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2012 de la Classe F (la «Période de Classe F»),

- La Période pour les Parts Sociales G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2013 de la Classe G (la «Période de Classe G»),

- La Période pour les Parts Sociales H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2014 de la Classe H (la «Période de Classe H»), et

- La Période pour les Parts Sociales I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2015 de la Classe I (la «Période de Classe I»).

Afin d'éviter toute incertitude, dans le cas où il n'y aurait pas de Date de Comptes Intermédiaires pour l'une des Classes, la Période de celle-ci se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après laquelle la Période de la Classe concernée aura commencé.

6.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetées et annulées au cours de la Période de ladite Classe, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle Période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la Période de la Classe précédente (ou la Nouvelle Période d'une autre classe qui précède immédiatement) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de ladite Classe, à la condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intermédiaires pour ladite Classe, la Période de celle-ci se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de ladite Nouvelle Période. La Première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 6.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

6.2.5 - Dans le cas du rachat de Parts Sociales A, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation Nominal calculé comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulées plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées soumises à émission faisant partie de la Classe devant être rachetée et annulée.

Tout avenant au présent article 6.2. devra faire l'objet d'une décision unanime de la part de l'associé unique (comme le cas peut se présenter) ou résultant de l'assemblée générale des actionnaires qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

#### 6.3 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.4 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

#### 6.5 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.6 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.»

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de faire les changements nécessaires aux statuts de la Société suite aux précédentes résolutions.

En conséquence à la résolution précédente, les statuts coordonnés de la Société peuvent être maintenant lus comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination - Définitions.**

#### 4.3 Dénomination

La Société aura la dénomination: APAX CRYSTAL A TOPCO Sàrl.

#### 4.4 Définitions

En complément des autres termes définis dans les autres clauses de ces Statuts, les mots et termes suivants auront la signification suivante si et quand ils seront écrits avec une lettre majuscule:

**Comptes Intermédiaires 2007 de Classe A** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe A

**Comptes Intermédiaires 2008 de Classe B** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe B

**Comptes Intermédiaires 2009 de Classe C** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe C

**Comptes Intermédiaires 2010 de Classe D** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe D

**Comptes Intermédiaires 2011 de Classe E** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe E

**Comptes Intermédiaires 2012 de Classe F** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe F

**Comptes Intermédiaires 2013 de Classe G** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe G

**Comptes Intermédiaires 2014 de Classe H** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe H

**Comptes Intermédiaires 2015 de Classe I** Étant défini comme comptes intermédiaires pour le rachat et l'annulation des parts sociales privilégiées de classe I

**Période** Étant défini comme Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H et Période de Classe I

**Montant Disponible** Étant défini comme montant total de bénéfices nets de la société (y compris les bénéfices reportés (i) moins les résultats, si positifs, de toutes pertes (pertes reportées y compris) exprimées de manière positive sans réserve librement distribuable et (ii) moins toutes les sommes placées en réserve conformément aux exigences de la loi ou des Statuts) déterminées sur base des comptes intermédiaires concernant Période appropriée (ou la nouvelle période, selon les circonstances)

**Comptes Intermédiaires** Étant défini comme comptes intermédiaires de la Société à la Date de Compte Intermédiaire appropriée

**Date de Compte Intermédiaire** Étant défini comme date ne précédant pas Huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts sociales privilégiées appropriée, à condition qu'une telle date puisse ne pas être plus tardive que le dernier jour du troisième mois de la première fin d'année suivant la date de début de la période appropriée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Rachat.**

### **6.1 - Capital souscrit et libéré**

Le capital social est fixé à vingt six millions sept cent trente cinq mille sept cent cinquante (EUR 26.735.750,-) représenté par trente sept mille trois cent soixante quatre (37.364) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe A (les «Parts Sociales Privilégiées A»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe B (les «Parts Sociales Privilégiées B»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe C (les «Parts Sociales Privilégiées C»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe D (les «Parts Sociales Privilégiées D»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe E (les «Parts Sociales Privilégiées E»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe F (les «Parts Sociales Privilégiées F»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe G (les «Parts Sociales Privilégiées G»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe H (les «Parts Sociales Privilégiées H»), cent quatorze mille six cent soixante quatorze (114.674) parts sociales privilégiées de classe I (les «Parts Sociales Privilégiées I»), et collectivement avec les Parts Sociales Privilégiées A, les Parts Sociales Privilégiées B, les Parts Sociales Privilégiées C, les Parts Sociales Privilégiées D, les Parts Sociales Privilégiées E, les Parts Sociales Privilégiées F, les Parts Sociales Privilégiées G et les Parts Sociales Privilégiées H, (les «Parts Sociales Privilégiées»), ce qui représente un total cumulé de un million trente deux mille cinq cent soixante six (1.032.566) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi.

Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

## 6.2 - Rachat

6.2.1 - Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de parts sociales, y compris par l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales Privilégiées via le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans la(les) dite(s) Classe(s).

6.2.2 - Dans le cas d'une réduction du capital social par le biais du rachat et de l'annulation d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales Privilégiées, les détenteurs de parts sociales faisant parties des Classes de parts sociales rachetées et annulées percevront de la part de la Société un montant équivalent à la Valeur Nominale d'Annulation (telle que définie ci-dessous) pour chacune des parts sociales des Classes concernées qu'ils détiennent et qui ont été annulées.

6.2.3 - Chaque Classe de Parts Sociales Privilégiées donne le droit à leurs détenteurs de bénéficier d'un pro rata sur leur détention dans ladite classe, dans le cas du rachat de ladite classe, au Montant Disponible pour la Période concernée à laquelle la classe est soumise conformément aux articles présents.

- La Période pour les Parts Sociales A correspond à la période qui commence le jour de la constitution et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2007 de Classe A (la «Période de Classe A»),

- La Période pour les Parts Sociales B correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe A et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2008 de la Classe B (la «Période de Classe B»),

- La Période pour les Parts Sociales C correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe B et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2009 de la Classe C (la «Période de Classe C»), et

- La Période pour les Parts Sociales D correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe C et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2010 de la Classe D (la «Période de Classe D»)

- La Période pour les Parts Sociales E correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe D et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2011 de la Classe E (la «Période de Classe E»)

- La Période pour les Parts Sociales F correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe E et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2012 de la Classe F (la «Période de Classe F»)

- La Période pour les Parts Sociales G correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe F et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2013 de la Classe G (la «Période de Classe G»)

- La Période pour les Parts Sociales H correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe G et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2014 de la Classe H (la «Période de Classe H»), et

- La Période pour les Parts Sociales I correspond à la période qui commence le jour suivant la Période de Classe H et qui se termine à la Date des Comptes Intermédiaires pour les Comptes Intermédiaires 2015 de la Classe I (la «Période de Classe I»).

Afin d'éviter toute incertitude, dans le cas où il n'y aurait pas de Date de Comptes Intermédiaires pour l'une des Classes, la Période de celle-ci se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après laquelle la Période de la Classe concernée aura commencé.

6.2.4 - Dans le cas où une Classe de Parts Sociales Privilégiées n'aurait pas été rachetées et annulées au cours de la Période de ladite Classe, les détenteurs de cette classe pourront prétendre, dans le cas du rachat et de l'annulation de celle-ci, au Montant Disponible pour une nouvelle Période (la «Nouvelle Période») qui commencera le jour suivant la Période de la Classe précédente (ou la Nouvelle Période d'une autre classe qui précède immédiatement) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation des Parts Sociales Privilégiées de ladite Classe, à la condition que, s'il n'y a pas de Date de Comptes Intermédiaires pour ladite Classe, la Période de celle-ci se termine le dernier jour du troisième mois suivant la fin de la première année après la date de début de ladite Nouvelle Période. La Première Nouvelle Période commencera à la date suivant la Période de la Classe I, et les Classes de Parts Sociales Privilégiées qui n'auront pas été rachetées ni annulées au cours de leur Période, selon l'article 6.2.3., se succéderont dans l'ordre de la Classe A à la Classe I (dans la mesure où elles n'auraient pas été rachetées et annulées entre-temps).

6.2.5 - Dans le cas du rachat de Parts Sociales A, les détenteurs de cette Classe de Parts Sociales Privilégiées percevront le Montant d'Annulation Nominal calculé comme suit: la valeur nominale par Part Sociale Privilégiée devant être annulées plus le Montant Disponible divisé par le Nombre de Parts Sociales Privilégiées soumises à émission faisant partie de la Classe devant être rachetée et annulée.

Tout avenant au présent article 6.2. devra faire l'objet d'une décision unanime de la part de l'associé unique (comme le cas peut se présenter) ou résultant de l'assemblée générale des actionnaires qui devra se tenir avec un quorum de 100% des parts sociales émises.

#### 6.3 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.4 - Participation aux profits

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

#### 6.5 - Indivisibilité des actions

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.6 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.7 - Enregistrement de parts

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le Registre des Actionnaires conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gestion. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gestion, composé de gérant(s) de classe A ou de classe B.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gestion.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'alinéa 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de la classe B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gestion déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gestion peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gestion et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gestion seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B ayant voté en faveur des dites résolutions.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance. Une telle approbation pourra tenir en ou plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par «conference call» via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 8. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 14 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

#### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

##### 11.1 - L'exercice social

L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

##### 11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

**Art. 12. Distribution des profits.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la Loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou duquel elle est redevable en raison de la présente assemblée, est évalué à environ six mille quatre cents euros (6.400,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Basler-Gretic, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> août 2007. Relation: EAC/2007/9228. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 août 2007.

F. Kessler.

Référence de publication: 2007100570/219/1002.

(070114263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Shiplux VIII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.207.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007100685/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05792. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070114074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Hutchison Whampoa Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 92.698.

Acte constitutif publié au mémorial numéro 460 du 4 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100686/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03299. - Reçu 34 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070114120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Hutchison Whampoa 3G Procurement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 82.518.

Acte constitutif publié au mémorial C n ° 1191 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100687/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03296. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**ITW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.  
R.C.S. Luxembourg B 85.382.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

M. Martins

Gérante

Référence de publication: 2007100682/6679/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05795. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Shiplux IX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 112.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007100689/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05798. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Hutchison Whampoa 3G Content S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 78.207.

Acte constitutif publié au mémorial numéro 239 du 2 avril 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100690/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03294. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Hutchison Ports Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 84.254.

Acte constitutif publié au mémorial numéro 332 du 28 février 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100691/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03307. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Brugama Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 10.599.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*BRUGAMA HOLDING S.A.*

*Signature / Signature*

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007100634/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06513. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Hutchison Whampoa 3G IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 82.517.

Acte constitutif publié au mémorial numéro 1190 du 19 décembre 2001.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100688/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03297. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Shiplux X S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 112.209.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007100692/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05807. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Société Maritime Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 35.494.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007100693/1380/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05808. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070114082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Thames Haven S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 92.721.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

A.-M. Grieder / F. Bracke

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007100695/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05809. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070114085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Hutchison Whampoa IT Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 89.942.

Acte constitutif publié au mémorial numéro 1788 du 17 décembre 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100683/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03321. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070114121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Hutchison 3G Sweden Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.474.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100694/1580/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03305. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

---

(070114110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Waterways S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 85.234.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

L. Renders / F. Bracke

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007100697/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05810. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Verte Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 89.358.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VERTE HOLDING S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

*Administrateur / Administrateur*

*Signature / Signature*

Référence de publication: 2007100633/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06119. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070113798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Hutchison 3G Ireland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 75.894.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 671 du 19 septembre 2000

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100699/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03320. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Shiplux II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.970.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007100700/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05767. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**A.S. Watson (Europe) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 84.807.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 471 du 25 mars 2002

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100701/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03311. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Shiplux III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.971.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007100702/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05770. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Shiplux V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.973.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007100707/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05781. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**GDH Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 82.578.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 1204 du 20 décembre 2001

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100708/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03317. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Shiplux VI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.205.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007100709/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05785. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**European Radial Tyre Technology Development Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.629.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 1123 du 9 novembre 2004

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100710/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03316. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**European Radial Tyre Market Development Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.628.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 1130 du 10 novembre 2004

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100711/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03315. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Shiplux VII S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 112.206.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007100712/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05789. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Soficob S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 38.681.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100713/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06306. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Auditorium Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.648.

Acte constitutif publié au mémorial C n°446 du 24 juin 2000

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100715/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03314. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Hutchison 3G Entreprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 77.577.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 98 du 8 février 2000

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007100703/1580/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03290. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**VDV Invest Luxemburg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

R.C.S. Luxembourg B 130.817.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le huit août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) Monsieur Edwin Vandervaeren, commercial en assurances de placement, demeurant à B-3040 Huldenberg, de Peuthystraat, 4/A000.

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Gérard Lusatti, chef-comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France),

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2007.

2) Madame Sofie Vandervaeren, conseiller juridique, demeurant à B-3000 Leuven, Landezeplein, 10,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Gérard Lusatti, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2007.

3) Madame Laetitia Vandervaeren, courtier en gestion administrative, demeurant à B-1050 Bruxelles, Waterlooosteenweg, 42,

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Gérard Lusatti, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2007.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, ici représentés comme dit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit.

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VDV INVEST LUXEMBURG S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Kehlen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'activité de conseil en matière de gestion des sociétés, de conseil management en général et l'étude de la situation financière des sociétés et des personnes physiques.

La société a également pour objet l'activité de courtage en assurances dans les pays où la société a l'agrément nécessaire à cette activité.

La société a en outre pour objet l'activité de prestation de services administratifs aux entreprises.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra enfin créer des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (€ 31,-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation faite à la demande d'un administrateur au siège social sauf indication contraire dans les convocations.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis, étant entendu qu'un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues. Pareil mandat doit reproduire l'ordre du jour et peut être donné par lettre, télégramme ou télex, ces deux derniers étant à confirmer par écrit.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par deux administrateurs ou par un ou plusieurs mandataires désignés à ces fins.

Lorsque la société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être des actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale.

Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier mercredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée extraordinaire tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration, respectivement l'administrateur unique ou par le(s) commissaire(s).

Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

L'assemblée des actionnaires délibérera et prendra ses décisions conformément aux dispositions légales en vigueur au moment de la tenue de l'assemblée.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi. Il les remet un mois avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

**Art. 19.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital souscrit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra sous l'observation des règles y relatives et recueillant les approbations éventuellement nécessaires en vertu de la loi, verser des acomptes sur dividende.

La société pourra acquérir ses propres actions en observant toutefois à ce sujet les conditions et limitations prévues par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Par dérogation à l'article 18, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007 et par dérogation à l'article 15, la première assemblée annuelle se tiendra en 2008.

2) Exceptionnellement, les deux premiers administrateurs-délégués sont nommés par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

#### *Souscription*

Les mille (1.000) actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Edwin Vandervaeren, préqualifié, trois cent quarante actions . . . . .	340
2. Madame Sofie Vandervaeren, préqualifiée, trois cent trente actions . . . . .	330
3. Madame Laetitia Vandervaeren, préqualifiée, trois cent trente actions . . . . .	330
Total: mille actions . . . . .	1.000

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (€ 7.750,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article vingt-six de la loi 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille six cents euros (€ 1.600,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1) L'assemblée décide de nommer trois administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Edwin Vandervaeren, commercial en assurances de placement, né à Uccle (Belgique), le 5 novembre 1952, demeurant à B-3040 Huldenberg, de Peuthystraat, 4/A000.

b) Madame Sofie Vandervaeren, conseiller juridique, née à Bruxelles (Belgique), le 15 avril 1976, demeurant à B-3000 Leuven, Landeuzeplein, 10.

c) Madame Laetitia Vandervaeren, courtier en gestion administrative, née à Bruxelles (Belgique), le 6 juillet 1978, demeurant à B-1050 Bruxelles, Waterlooosesteenweg, 42.

Mesdames Sofie Vandervaeren et Laetitia Vandervaeren, préqualifiées, sont nommées administrateurs-délégués, chacune d'elles avec pouvoir de signature individuelle.

2) L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes, à savoir:

Monsieur Jan Vanden Abeele, administrateur de sociétés, né à Oostrozebeke (Belgique) le 31 août 1952, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

3) Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

4) Le siège de la société est fixé à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Lusatti, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 14 août 2007, Relation: CAP/2007/1979. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Entringer.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 20 août 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007100696/236/194.

(070113949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

### **Shiplux I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 111.969.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2007100698/1380/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05765. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070114088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

### **Bantleon Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 72.580.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

Pour BANTLEON INVEST S.A.

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / M. Dinklage

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2007100716/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03576. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**Night Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 130.807.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of July.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ACHADAS WORLDWIDE INC., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at PO Box 3152 Road Town, Tortola British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands under number 664117,

here represented by Rachel Uhl, jurist, with professional address at 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of one proxy given on July 20, 2007

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliates).

In general, the Company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other instruments which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name NIGHT INVESTMENTS 2 S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The share capital is set to twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

**Art. 8.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the «Board of Managers») divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers». The manager(s) need not to be shareholder(s). The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

**Art. 13.** In dealing with third parties, the sole manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not.

**Art. 14.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the sole manager or the board of managers.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

In case of plurality of managers, the board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented, a manager may be represented by another member of the board of managers, and a member of the board of managers may represent several managers.

In case of plurality of managers, the board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and with at least the presence or the representation of one Category A Manager and one Category B Manager. Any decisions taken by the board of managers shall require a simple majority including at least the favourable vote of one Category A Manager and one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of plurality of managers, one or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

In case of plurality of managers, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The sole manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the sole manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by the Articles.

**Art. 15.** The Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

**Art. 16.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 17.** The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 18.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 19.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

**Art. 20.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2008.

#### *Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, ACHADAS WORLDWIDE INC., prenamed, declared to subscribe for all twelve thousand five hundred (12,500) shares for an aggregate nominal value of twelve thousand five hundred (€ 12,500.-), and have them fully paid up by contribution in cash in the same amount.

The shares so subscribed are fully paid by contribution in cash of twelve thousand five hundred (€ 12,500.-), entirely allocated to the share capital, and which amount is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand Euro (€ 2,000.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following person as Manager of the Company:

Mr. Charles Meyer, Company director, born on April 19, 1969 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.

His mandate is for an unlimited duration.

2) The sole shareholder resolves to fix the address of the Company at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg,

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ACHADAS WORLDWIDE INC., une société des Iles Vierges Britannique, ayant son siège social à PO Box 3152 Road Town, Tortola British Virgin Islands, enregistrée auprès du Registrar of Corporate Affairs of the British Virgin Islands sous le numéro 664117,

Ici représentée par Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 20 juillet 2007

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une Société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une Société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

**Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. Elle peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a comme dénomination NIGHT INVESTMENTS 2 S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance divisé en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B». Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas être associé(s). Il(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

**Art. 13.** Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique ou le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

**Art. 14.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le gérant unique ou le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés, un gérant peut en représenter un autre au conseil de gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de pluralité de gérants, chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

En cas de pluralité de gérants, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant unique ou le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 16.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 18.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 19.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution

de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 20.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 21.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

*Souscription - Libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, ACHADAS WORLDWIDE INC., susnommée, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale totale de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) et les libérer intégralement par versement en numéraire du même montant.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille Euro (€ 2.000,-).

*Décision de l'associé unique*

L'associé unique décide de:

1) Nommer la personne suivante en tant que Gérant de la Société:

M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée.

2) Fixer l'adresse du siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, LAC/2007/19676. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007100616/211/303.

(070113817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

**ITW Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 85.382.

En application de l'article 316 de la section XVI de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée, ITW PARTICIPATIONS S.à r.l. - qui est société mère et en même temps une entreprise filiale - est exemptée de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion du fait que sa propre entreprise mère, ILLINOIS TOOLS WORKS INC. 1209 Orange Street Wilmington 19801 Delaware USA, ne relève pas du droit d'un Etat Membre de la Communauté Européenne et que toutes les conditions dudit article 316 sont réunies.

Le bilan au 31 décembre 2006 de ILLINOIS TOOLS WORKS INC. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

M. Martins

Gérante

Référence de publication: 2007100718/6679/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05802. - Reçu 96 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Odyfinance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 115.144.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100719/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06302. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Solitaire S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 43.758.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100720/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06300. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Sunfin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 42.424.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2007.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007100721/550/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06299. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070114033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2007.

---

**Biagiotti International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 52.746.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale qui s'est tenue le 9 août 2007 à 14.00 heures à Luxembourg*

Le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'Assemblée Générale décide, à l'unanimité, de nommer:

Monsieur Fabio Virgili, demeurant à Guidonia-Rome - 00012 (Italie) via Palombarèse, Km 17300, en tant qu'Administrateur A

et

Monsieur Koen Lozie, demeurant à Garnich (8356), rue des Sacrifiés, 18

Monsieur Jean Quintus, demeurant à Blaschette (7391), rue de Fischbach, 11

en tant qu'Administrateur B

ainsi que la FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007102605/1172/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06546. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**LuxCo 33 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 128.198.

Il résulte du contrat de vente et d'achat du 13 août 2007 que toutes les parts sociales ordinaires de la Société détenues par TMF CORPORATE SERVICES S.A., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 84.993, ont été transférées à KANDAHAR (LUXEMBOURG) N ° 2 LIMITED S.A R.L., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 120.697, de sorte que toutes les parts sociales ordinaires de la société représentant Fentièreté de son capital, sont désormais détenues par KANDAHAR (LUXEMBOURG) N ° 2 LIMITED S.A R.L.

Luxembourg, le 17 août 2007.

*Pour la société*

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Gérant unique

Signatures

Référence de publication: 2007102596/805/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08583. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**HSH Financial Markets Advisory S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 130.797.

AUSZUG

Aus dem Protokoll des Verwaltungsrates der Gesellschaft vom 14. August 2007, geht hervor, dass Herr Rainer Helms, leitender Angestellter, geboren in Kiel, am 5. November 1970, mit beruflichem Wohnsitz in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, zum permanenten Vorsitzenden des Verwaltungsrates der Gesellschaft, bis zur Generalversammlung welche im Jahre 2008 stattfindet, bestellt wurde.

Desweiteren wurde die Gesellschaft PricewaterhouseCoopers, mit Gesellschaftssitz in L-1471 Luxemburg, 400, route d'Esch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B, Nummer 65477, bis zur Generalversammlung welche im Jahre 2008 stattfindet, zum unabhängigen Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft ernannt.

Für Auszug und Veröffentlichung

R. C. Jungers

Référence de publication: 2007102613/5499/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Security Capital U.S. Realty Management Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 59.758.

It was resolved at the annual general shareholders' meeting of the Company held on 3 July, 2007 to renew the mandate of Mr Olivier Piani until the following general meeting resolving on the accounts of the Company for the financial year ending on December 31, 2007.

As of than, the board of directors is composed as follows:

- Olivier Piani;
- Shaun O'Connor;
- Mike Rowan.

It is necessary to cancel PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, recorded near the Trade and Companies Register under the number B 65.477 as statutory auditor of the Company and to add it as independent auditor of the company approved until the next general assembly to approve the accounts of the financial year which will end on December 31, 2007.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

Il a été résolu lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société du 3 juillet 2007 de renouveler le mandat de Monsieur Olivier Piani en tant qu'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale approuvant les comptes de l'année financière qui se terminera le 31 décembre 2007.

Par conséquent, le conseil des administrateurs est composé comme suit:

- Olivier Piani;
- Shaun O'Connor;
- Mike Rowan.

Il y a lieu de rayer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sou le numéro B 65.477 en tant que commissaire de la Société et de l'ajouter en tant que réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale pour approuver les comptes de l'année financière qui se terminera le 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SECURITY CAPITAL U.S. REALTY MANAGEMENT HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007102593/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Black Lion Beverages Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.467.325,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.100.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société tenue en date du 7 août 2007*

En date du 7 août 2007, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de prendre connaissance de la démission de:

Monsieur Bart Zech de son mandat de gérant de catégorie A2 de la Société avec effet au 16 juillet 2007;

- de nommer:

Monsieur Paul Lamberts, né le 18 septembre 1965 à Tilburg, Pays-Bas, ayant comme adresse professionnelle: 9, rue Sainte-Zithe, L-2763 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de catégorie A2 de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur John Sutherland, gérant de catégorie A1
- Monsieur David Scott Blitzer, gérant de catégorie A1
- Monsieur Matthew Tooth, gérant de catégorie A1
- Monsieur Javier Ferran, gérant de catégorie A2
- Monsieur Lyndon Lea, gérant de catégorie A2
- Monsieur Paul Lamberts, gérant de catégorie A2
- Madame Margaret Lu Yan Wong, gérante
- Monsieur Marie-Bernard Trannoy, gérant
- Monsieur Kevin Robert Pratt, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

*BLACK LION BEVERAGES LUXEMBOURG*

Signature

Référence de publication: 2007102587/250/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08578. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Cathare Wines S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 96.995.

En date du 13 août 2007, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Société a pris les résolutions suivantes:

d'accepter les démissions de

- Monsieur Jean-Marc Faber
- Monsieur Christophe Mouton
- Monsieur Manuel Bordignon

en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat.

de révoquer le mandat de Monsieur Richard Dunn en tant qu'administrateur et administrateur délégué de la Société avec effet immédiat

de nommer

- Monsieur Parker George, né le 9 juillet 1969 à Neptune, New Jersey, Etats-Unis ayant comme adresse, 2, Grove Street, NY-10014, New York, Etats-Unis,

- Monsieur Eden Robert, né le 30 avril 1964 à Londres, Royaume-Uni, ayant comme adresse, Les Rabous, F-11230-Courtauly, France

en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une durée de six ans.

Depuis lors, le conseil d'administration de la Société est composé des personnes suivantes:

Monsieur Kevin Parker

Monsieur George Parker

Monsieur Robert Eden

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

*CATHARE WINES S.A.*

Signature

Référence de publication: 2007102585/250/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08338. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Freisler Schumann Holding AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 91.816.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration du 11 juin 2007 que:

1. Monsieur Gilles Malhomme a démissionné de ses fonctions d'administrateur
2. Monsieur Jean-Marc Assa, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix est coopté aux fonctions d'administrateur.

Son élection sera ratifiée lors de la première Assemblée Générale des actionnaires.

3. Monsieur Charles Kaufhold a démissionné de ses fonctions d'administrateur-délégué.

Le 8 août 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signatures

*Les administrateurs*

Référence de publication: 2007102620/1091/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06620. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**Foncière Kons S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.015.

—  
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 16 août 2007*

La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n ° 58545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Luxembourg, le 20 août 2007.

*Pour FONCIERE KONS S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007102617/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08509. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

**East Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.132.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales sous seing privé du 29 août 2007, que EAST STAR MANAGEMENT S.A., une société établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse, a cédé les 2.500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à la société AAT HOLDING SP. z. o.o, une société de droit polonais, établie et ayant son siège social au 53, Emilii Plater, 00-113 Varsovie (Pologne), (AAT HOLDING SP. z. o.o).

- Par conséquent, à compter du 29 août 2007, la répartition du capital social de la Société est comme suit:

	Parts sociales
AAT HOLDING SP. z. o.o .....	2.500
Total: .....	2.500

Pour extrait conforme  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007102614/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09433. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.054.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2007*

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 6 juin 2007 que le mandat de commissaire de Monsieur Pierre Krier, L-1471 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007102615/507/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08842. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Creola S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 65.349.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 août 2007 à 10.00 heures à Luxembourg*

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes venant à échéance lors de la présente, Assemblée, celle-ci décide, à l'unanimité, de nommer:

C) au poste d'administrateur:

Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant rue Blaschette, 11 à L-7391 Blaschette,

Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant rue des Sacrifiés, 18 à L-8356 Garnich

La société COSAFIN SA, société anonyme, 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bordet,

D) au poste du commissaire aux comptes:

la société FIDUCIAIRE HRT, 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg au poste de commissaire aux comptes,

- Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2007.

Pour copie conforme

J. Quintus / K. Lozie

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007102603/1172/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Biron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 122.255.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

101136

Luxembourg, le 27 août 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007102573/220/12.

(070116152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Parkway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 71.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007102581/7241/11.

(070116177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**HCL Education S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 130.444.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007102579/7241/11.

(070116176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Gamma Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.623.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2007102599/7241/11.

(070116462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---

**Dundas Ünlü Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.450.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 5 juillet 2007 lors de la réunion du Conseil d'Administration de la Société*

- Le siège social de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*DUNDAS ÜNLÜ PARTNERS S.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007102668/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11293. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070116357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2007.

---